

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 50 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal, 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

L'encyclique pontificale, dont nous avons déjà publié une analyse télégraphique, a été insérée dans le *Journal de Rome*, et elle est maintenant connue à Paris.

Les feuilles italiennes les mieux autorisées ont contesté, comme nous l'avons fait nous-mêmes, l'exactitude des renseignements donnés par la *Monarchia nazionale*, touchant la réponse que le gouvernement français aurait faite à la dépêche du général La Marmora, en date du 7 novembre. Toutefois, la plupart d'entre elles affirment qu'une réponse a été en effet adressée au gouvernement italien, et sous ce rapport nous croyons qu'elles sont dans la vérité.

Le mouvement des Etats secondaires de l'Allemagne sous l'influence de la Bavière et de la Saxe, devient de plus en plus significatif. MM. de Pfordten et de Beust se sont réunis à Bamberg dans le but d'arrêter et de formuler une proposition qui serait soumise à l'adhésion des Etats de second ordre. Une double dépêche de Munich nous annonce qu'ils se sont complètement mis d'accord pour la constitution d'une triade où les petits et moyens Etats, unis par un lien spécial, formeraient, en contrepoids à la Prusse et à l'Autriche, une troisième grande puissance allemande.

Nous apprenons par une dépêche particulière que les Chambres wurtembergeoises sont convoquées pour le 28 de ce mois.

L'opinion publique, dans l'électorat de Casse, paraît très-irritée contre les ministres, et le mécontentement général vient de se traduire par une protestation énergique dans la Chambre des députés. Il est vrai qu'une première dépêche du 22, annonçant qu'après de vifs débats sur l'affaire du manège de Wachenfeld, la mise en accusation du ministère, comme ayant violé la constitution, a été votée à la majorité de 25 voix contre 17, est contredite en partie par une autre dépêche postérieure. Mais celle-ci n'en constate pas moins qu'une commission a été nommée à l'effet d'examiner s'il n'existait pas en ce moment des motifs pour prendre cette détermination. Ce n'est donc qu'une affaire remise.

Voici le discours de la reine d'Espagne, prononcé à l'ouverture des Cortès :

Messieurs les sénateurs,  
Messieurs les députés,

J'éprouve une vive satisfaction en me voyant entourée des représentants de la nation, et je suis profondément convaincue des vœux qu'ils forment pour le bien et la prospérité de mes peuples.

En inaugurant les travaux que vous allez entreprendre dans un but si louable, je dois vous dire que nos relations avec les puissances étrangères continuent d'être satisfaisantes. J'ai néanmoins à déplorer une exception à l'égard du Pérou ; mais je suis animée de l'espérance qu'une entente cordiale ne tardera pas à s'établir entre l'Espagne et cette république, sans la moindre atteinte à notre dignité.

La notification officielle de son avènement

au trône, qui m'a été adressée par l'empereur du Mexique, est pour les deux pays le commencement d'une ère nouvelle de relations politiques et commerciales qui se trouvaient malheureusement interrompues.

Les peuples américains, rendant hommage à la loyauté de notre conduite, se pénètrent de plus en plus de la conviction que les sympathies de l'Espagne sont complètement exemptes de vues et de desseins ambitieux.

Une nouvelle preuve de cette franche et généreuse politique se trouve dans la consolidation des bonnes relations qui nous lient avec les Etats du Nicaragua, Guatemala et la république Argentine.

La paix et l'harmonie complète que j'espère voir assurées avec toutes les nations du Nouveau-Monde viennent de se réaliser aussi dans nos rapports avec l'extrême-Orient. Mon gouvernement a négocié avec l'empereur de la Chine un traité qui sera soumis à votre approbation, et qui nous garantit tous les avantages obtenus par les autres puissances.

Le traité de délimitation récemment conclu avec le royaume de Portugal vous sera soumis également.

De récentes combinaisons diplomatiques ont mis en suspens toute résolution relative aux affaires d'Italie ; mais aussitôt qu'elles arriveront à une solution définitive, mon gouvernement les envisagera au point de vue conseillé par la plus délicate prudence, et de manière à éviter la moindre atteinte au respect et à l'amour filial que l'Espagne professe pour le père commun des fidèles.

Reportant maintenant mes regards sur notre patrie, je me vois obligée de vous dire

avec douleur que la situation générale de la monarchie, considérée à tous les points de vue, n'est pas aussi satisfaisante qu'on doit le désirer.

Des projets de loi d'une importance et d'une gravité considérables vous seront soumis dans un bref délai pour remédier à cet état de choses, et j'espère que vous les prendrez en considération et que vous leur donnerez une solution conforme à la prudence et au patriotisme dont vous avez toujours fait preuve pour le grand bien de la nation.

Des circonstances de diverse nature ont placé nos finances dans une situation qui réclame un sérieux examen.

Les progrès de la civilisation moderne, la prospérité et la grandeur des nations ne peuvent se réaliser qu'au prix d'efforts que ne refusent jamais les peuples énergiques et intelligents.

J'espère que vous apporterez dans la discussion des projets que mon gouvernement vous soumettra au sujet de cette grave question l'élevation de vues qui a toujours distingué la noble nation dont vous êtes les représentants.

Le crédit public sera ainsi établi sur une base indestructible, et avec lui s'ouvrira un avenir heureux et conforme à notre passé.

Les modifications qui vous seront proposées dans la législation sur les sociétés commerciales donneront une plus grande impulsion à l'emploi des capitaux dans la construction des chemins de fer et aux travaux publics, qui ont une si grande influence sur le développement de la richesse.

D'autres projets, parmi ceux que vous au-

## FEUILLETON.

15

## LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

Armand fut obligé, quoi qu'il en eût, de se conformer à la volonté du notaire qui le reconduisit lui-même et barricada sa maison à grands bruits de serrure et de verrous. Mais cela fait, au lieu de vérifier sa caisse, maître Bourdin sortit par une porte latérale, qui donnait sur une ruelle et courut chez le père Fouchard.

— Ah ! ah ! dit-il au bonhomme qui, dans le plus simple appareil et la tête ornée d'un bonnet de coton, venait de lui ouvrir, du coup, je vous tiens, vieux Cresus !

— Cré.... quoi ? répondit le père Fouchard, vous jurez comme ça, monsieur Bourdin !

— Non, non, je ne jure point, je dis simplement que je vous tiens cette fois.

— Dame, vous le dites, je veux bien ; encore faudrait voir.

— Écoutez, ne perdons pas de temps : vous demandez remboursement à M. Dusseaux, et il est em-

barrassé, puisqu'il s'adresse à moi contre son habitude. Faut-il que je lui avance la somme nécessaire ?

— Tiens ! vous allez prêter à M. Dusseaux qui ne vous fait pas faire deux actes par an ! et justement moi, qui ai si grand besoin d'argent !

— Allons donc ! vous, père Cousu-d'or, besoin d'argent ! Non, ne cherchez point à m'en faire accroire : vous n'avez aucunement besoin d'argent, mais, pour des fins à vous connues, vous désirez fort que je n'en prête pas à M. Dusseaux.

— Dame, il y a peut-être quelque chose comme ça.

— Allons, allons, parlons net : je ne prêterai pas un sou à M. Dusseaux, si vous voulez prendre l'engagement de me payer deux mille francs d'honoraires pour le mariage de votre petit-fils.

— Oui dà ! et s'il ne se fait pas ce mariage ?

— Vous ne me devrez rien, parbleu.

— Dame, alors.... mais c'est par trop confidentiel deux mille francs.

— Eh bien, à votre gré, je vais remettre à M. Dusseaux ce qu'il me demande.

— Là ! comme vous êtes pressé : ne peut-on pas s'entendre ? Voyons, quinze cents francs ?

— Je ne marchande jamais, monsieur Fouchard : deux mille francs ou rien.

— Eh ! eh ! vous ne marchandez jamais ? je crois que si, moi.

— Enfin, peu importe, c'est à prendre ou à laisser.

— Dame, dans cette affaire là, c'est vous qui prenez, et moi qui laisse.

— Allons, vous ne vous déciderez jamais ? je m'en vais.

— Si fait, si fait, je me décide.

— Eh bien, c'est bon, vous allez m'écrire ou plutôt me signer une petite promesse.

Là-dessus, s'éleva une nouvelle discussion qui, définitivement, se termina à l'avantage du notaire. La promesse signée, il plia le papier et le mit dans sa poche.

— Voilà, dit-il, qui vaut un contrat de mariage, et une fameuse dot, pour cet heureux coquin d'Archille ; du moins je ne m'y épargnerai pas. Mais, une fois l'affaire faite, vous pardonnerez à M. Dusseaux, hein ? seigneur Fouchard.

— Bah ! bah ! répondit le bonhomme en ricanant, M. Dusseaux, je vous l'ai dit, c'est un homme imaginaire.... vous verrez ça !

Ils se séparèrent l'un et l'autre contents d'eux-mêmes : « ils n'avaient, se disaient-ils, fait tort d'un denier à leur prochain. »

De retour chez lui, maître Bourdin écrivit à M. Dusseaux : « qu'il était confus d'avoir, avec une légèreté vraiment inexcusable, fait une quasi-promesse que l'état de sa caisse ne lui permettait pas de tenir.... qu'il était désolé.... qu'il s'empresserait, à la prochaine occasion, et dans des circonstances meilleures, de mettre au service d'un homme qu'il estimait infiniment tous les fonds disponibles de son étude ; que, bref, il ne pouvait, en ce moment, offrir autre chose que.... ses salutations. »

Il donna le billet à porter, se coucha et s'endormit paisiblement en calculant combien il faudrait d'actes semblables à celui qu'il venait de négocier, pour classer son répertoire au premier rang parmi ceux des confrères de l'arrondissement.

La réponse du notaire ne surprit pas beaucoup M. Dusseaux. A peine dans la rue, Armand avait compris l'effet produit sur l'officier ministériel par le nom du père Fouchard. Qui donc à Chemelles eût osé soutenir celui que le vieux paysan voulait renverser ? Le jeune homme revint plus triste qu'il n'était parti, et avoua sa faute en rendant compte à son père.

— Que veux-tu, mon ami, répondit celui-ci, tu n'y avais pas songé, je n'y avais pas songé non plus ? S'il fallait prévoir toutes les bassesses et les lâchetés



rez à examiner, sollicitent la même attention, entre autres le projet relatif à l'exercice de la liberté de la presse et celui qui concerne les mesures à prendre dans le cas improbable d'une révolte à main armée.

Un esprit conforme à celui de la constitution de la monarchie dominera dans tous ces projets. Mon gouvernement vous présentera, en outre, un projet de loi pour l'établissement et l'organisation d'une garde rurale, chargée de défendre la propriété et d'assurer le châtiement de ceux qui y porteraient atteinte.

Deux autres projets ont pour but : l'un le perfectionnement de l'administration judiciaire, l'autre l'amélioration des retraites militaires.

Il est juste d'assurer ainsi la récompense de services aussi importants que ceux qui sont rendus par l'armée et la marine, dont la conduite généreuse est l'un des plus nobles sujets d'orgueil pour la nation espagnole.

La valeur de ses enfants, auxquels elle a confié la défense de son drapeau sur terre et sur mer, est toujours la même, malgré les souffrances. L'héroïsme de l'armée a surtout éclaté dans ces régions lointaines où il a été soumis aux plus cruelles épreuves et où il a réveillé les sentiments de fraternité et de patriotisme dont sont toujours animés les habitants de nos anciennes provinces d'outre-mer.

Les faits héroïques des uns et la noble loyauté des autres sont dignes des plus vifs éloges, que leur renouvelle ici mon cœur maternel.

Telle est, messieurs les sénateurs et messieurs les députés, la situation dans laquelle vous trouverez les affaires publiques et la perspective qu'elle offre à vos généreux efforts. J'ai l'assurance que l'amour le plus ardent pour la patrie et pour ses institutions politiques vous guidera dans l'exercice de votre mission.

Soyez certains de la gratitude des populations que vous représentez et de l'appui de la divine Providence.

La crise ministérielle continue en Grèce. Des avis de Corfou, du 21, portent que le roi de Grèce a chargé le professeur Kyrisku, qui appartient au parti modéré, de la formation d'un nouveau cabinet.

M. Buduris, député d'Hydra, a pris le portefeuille des affaires étrangères.

D'autre part, on mande d'Athènes que M. Venizello a refusé le ministère de l'instruction publique.

Le Liban est menacé de devenir encore une fois le théâtre d'une sanglante insurrection, comme en 1861. Karam s'est échappé de Smyrne et il a reparu dans la montagne, où il a reçu de ses compatriotes un accueil très-cha-

leux. Son but est de se faire juger, sinon il résistera.

Daoud-Pacha est le gouverneur du Liban; il a été choisi par la Porte et accepté par les grandes puissances. Karam va donc se mettre en état de rébellion contre un ordre de choses parfaitement régulier.

Quoique la France ait, dans les premières délibérations de la conférence de 1861, soutenu le principe de l'indigénat, c'est-à-dire que la montagne fût gouvernée par un prince indigène, elle finit par entrer dans les vues des autres puissances, et on ne peut nier que la participation de l'Europe au choix du gouverneur n'ait produit d'excellents résultats.

Dans tous les cas, il est certain que Daoud-Pacha a pleinement justifié la confiance de l'Europe.

Aucun indigène ne serait capable de le remplacer, et si Karam devenait prince de la Montagne, son avènement serait le signal d'une lutte terrible entre les Druses et les Maronites.

Ce qu'on ignore généralement, c'est qu'il n'a dépendu que de Karam de rentrer dans son pays en devenant gouverneur du Kersoan septentrional. La proposition lui en a été faite pendant qu'il était à Alexandrie et plus tard à Smyrne, et ses amis lui ont à plusieurs reprises conseillé de l'accepter. Mais cet esprit irrésolu ayant mis à son consentement des conditions inacceptables, on a été forcé de reconnaître qu'il était impossible de traiter avec lui, et les négociations ont été rompues.

Ainsi le voilà en état de révolte ouverte contre la Porte.

Que va faire l'Europe ?

Souffrira-t-elle que le Kersoan proclame son indépendance vis-à-vis du reste du Liban ?

En tout cas, la Porte est décidée à s'y opposer, et déjà elle se prépare à envoyer des renforts de troupes à Daoud-Pacha, qui n'a, malheureusement, à son service, dans ce moment, qu'un corps de gendarmerie indigène de 300 hommes environ, mal équipés et mal armés.

Le cœur se serre à l'idée de tous les désastres qui peuvent fondre encore sur les Maronites à la suite de cette insurrection. Aussi est-il à souhaiter que l'Europe se préoccupe sans retard de cette situation pour empêcher, qu'en s'aggravant, elle ne devienne la source de complications européennes.

Les nouvelles d'Amérique sont encore très-indécises sur l'expédition de Sherman. On annonce néanmoins qu'il approche de Savannah, mais qu'il y trouvera des forces confédérées très-importantes. Certaines dépêches prétendent qu'il aurait remporté un succès à Bloogimdale.

Plusieurs journaux étrangers ont prétendu que le gouvernement français avait adressé à ses agents à l'étranger une circulaire tendant à leur faire connaître ses vues sur la question des duchés. Un journal du soir déclare que cette nouvelle est dénuée de fondement. Nos propres renseignements confirment ce démenti, et nous croyons que la France, dans cette question, n'est pas sortie de sa neutralité.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature L. Boniface :

« On a publié dans quelques journaux une prétendue dépêche adressée par le ministre de l'intérieur d'Italie au préfet de Naples, le 24 du mois dernier, et d'après laquelle le gouvernement de l'Empereur et celui du roi Victor-Emmanuel se seraient mis d'accord pour réclamer l'expulsion du territoire pontifical de réfugiés appartenant à certaines catégories.

« Aucun arrangement de cette nature n'est intervenu entre les deux gouvernements; on doit supposer dès lors que la dépêche dont il s'agit a été faussement attribué à M. Lanza. »

Pour les articles non signés : P. GODER.

## Nouvelles Diverses.

Il paraît certain que les ministres, réunis en conseil sous la présidence de l'Empereur, se sont définitivement mis d'accord sur la question du budget extraordinaire pour 1866, ainsi que sur les voies et moyens relativement aux travaux d'utilité publique, qui doivent être exécutés dans le courant de l'exercice.

On pense que le projet du budget extraordinaire sera bientôt envoyé au conseil d'Etat, et que l'exposé de la situation financière que fait chaque année le ministre des finances, ne tardera pas à être publié.

— Le *Moniteur* annonce la vente par adjudication publique de forêts situées dans les Landes, d'une contenance totale de 1,257 hectares.

— Des correspondances, étrangères, reproduites par divers journaux de Paris, ont annoncé comme un fait très-significatif, au point de vue des affaires étrangères, la réunion à Paris des quatre principaux ambassadeurs qui représentent la France auprès des grandes puissances.

On a désigné MM. le baron de Talleyrand, Benedetti, de Gramont et le prince de La Tour d'Auvergne.

La seule chose exacte dans cette nouvelle, c'est la présence à Paris du baron de Talleyrand et de M. Benedetti, venus l'un et l'autre pour faire leurs derniers préparatifs en vue de leur installation à Berlin et à Saint-Petersbourg.

Quant à M. de Gramont et au prince de

La Tour d'Auvergne, non-seulement ils ne sont pas à Paris, mais il n'est pas le moins du monde question qu'ils doivent y venir prochainement.

Que deviennent dès lors les conséquences politiques qu'on a tirées de cette prétendue réunion de quatre diplomates français de premier ordre, à la veille du jour de l'an, dans la capitale de l'Empire ?

— On a commencé à imprimer les premières feuilles de l'enquête qui se poursuit depuis plusieurs mois au ministère de l'agriculture et du commerce au sujet des falsifications qui se commettent dans la fabrication et dans le commerce des engrais. La commission, dans laquelle figurent : MM. Boussingault, Dumas, Hervé, Mangon, Josseau, Barral, etc., etc., a tenu de nombreuses et de longues séances. Elles ont entendu des agriculteurs, des chimistes, des fabricants. M. Demolon a donné des renseignements fort curieux et fort exacts, assure-t-on, sur les diverses fraudes dont l'agriculteur est incessamment victime. Un fait déplorable a été mis en lumière. Chaque jour des navires, à charge complète, exportent de Marseille à Gênes et sur tout le littoral de l'Italie les urines et matières fécales de cette grande cité. La commission est chargée de préparer les éléments d'une loi qui régulariserait le commerce et la fabrication des engrais; mais, quoi qu'elle puisse faire, le vrai moyen d'armer l'agriculteur contre la fraude est de le rendre avant tout assez instruit pour qu'il puisse au moins comprendre la question.

— Le conseil d'Etat va être saisi, dit-on, d'un projet de décret qui mettra à la disposition du public un troisième appareil télégraphique. Cet appareil, dit autographique, dû à M. Caselli, reproduirait les dépêches écrites de la propre main de l'expéditeur; il donnerait plus qu'un fac-simile, il donnerait la lettre elle-même. Désormais, les chances d'erreur inhérentes aux deux autres modes de correspondance, deviendraient impossibles; on pourrait traiter les affaires les plus graves par des pièces authentiques et d'une incontestable valeur commerciale.

La taxe serait proportionnelle, non pas au nombre des mots, mais à l'étendue de la feuille de papier employée par l'expéditeur. On prendrait pour base le prix de vingt centimes par centimètre carré. Les dimensions des feuilles seraient déterminées et tarifées de la manière suivante : 50 centimètres carrés, 6 fr.; 60 centimètres carrés, 12 fr.; 90 centimètres carrés, 18 fr.; 120 centimètres carrés, 24 fr. Le public aurait la faculté de faire figurer sur ces feuilles, d'une composition particulière et délivrées par l'administration, les signes qui lui conviendraient : écriture, marques de fabriques et dessins, à la condition toutefois que ces signes ne constitueront pas un langage secret.

possibles, la vie serait trop rebutante. Pour ma part, je me suis, plus d'une fois, consolé d'avoir été trompé, tant il eût fallu, pour ne l'être pas, porter loin le soupçon.

Ils attendirent sous cette impression. Le billet du notaire, quand il arriva, ne leur fit faire aucune remarque; on ne maudit pas les hommes, lorsqu'on ne voit en eux que les instruments d'une Providence qui châtie pour éprouver; mais la situation dut leur paraître désormais désespérée.

### XXIII.

Cependant, tandis que ces divers incidents se passaient chez plusieurs notables du village, la maison de Mlle Chevert était le théâtre d'une scène amenée par les mêmes causes.

Ordinairement, la soirée finie, les invités partis, Marie comptait les jetons et les fiches, refaisait la botté de boston, fermait la table à jeu, replaçait la guitare dans son étui, remettait toutes choses en ordre. Ce soir là, sa petite besogne terminée, elle s'approcha de Mlle Chevert, lui passa le bras autour du cou et l'embrassa avec effusion.

— Ma tante, dit-elle d'une voix caressante, je ne vous ai jamais rien demandé.....

— Eh bien, mon enfant ?

— Voulez-vous me donner une petite somme d'argent ?

Mlle Chevert fit un geste d'étonnement.

— Oh ! c'est peu de chose, reprit Marie, cinq mille francs seulement, cela ne paraîtra guère sur l'héritage de Vendôme.

— Mais tu l'auras tout entier, cet héritage, chère petite ; et que veux-tu faire de ces cinq mille francs aujourd'hui ?

— Quelque chose que vous approuverez, j'en suis sûre : sauver des personnes que nous aimons.... vous le voulez bien, n'est-ce pas, ma bonne tante ?

— Mon Dieu, oui ; cependant il faut que je sache de quoi il s'agit. Est-ce Victoire qui t'a mis cette affaire-là en tête ? Elle est si peu convenable, la pauvre fille, à tort et à travers les gens l'intéressent, elle croit que tous les hommes font attention à elle. — Et quelles sont ces personnes à sauver ? l'épicier, le boulanger, en mauvaises affaires peut-être ? Ou Jean Moreau qui veut s'établir ?

— Non, ma tante, ce sont vos parents.

— Marie ! dit Mlle Chevert en se redressant avec dignité, qu'entendez-vous, s'il vous plaît, par mes parents ? Des parents à moi ?.... à Chemelles !

— Hélas ! oui, je veux parler de messieurs Dusseaux.

— Parents !... oui, mais bien peu ! — Et ils ont besoin d'argent ? à propos de quoi ?

— Je ne sais trop, un remboursement imprévu, une machination contre eux. Enfin il leur faut cinq mille francs, avant midi, demain. — Ils les auront, n'est-ce pas, ma tante, vous le voulez bien ?

— Eh ! oui, je le veux. Mais comment as-tu appris cela ?

— C'est Armand lui-même qui est venu me le dire, il y a une heure à peine.

— Ha !.... ha !.... dit la vieille demoiselle d'une voix crépitante : C'est Armand, — d'abord voilà une familiarité de langage très-déplacée — et puis d'où vient qu'on s'introduit ici sans que j'en sois informée ?

— Ma tante, il n'osait pas vous déranger.... on allait servir le thé.... Victoire est venue me chercher....

— Très-bien ! très-bien ! les raisons ne manquent jamais, si une fois on se passe de ma permission.

— Ma bonne tante, il avait l'air si malheureux ! vous ne refuserez pas ?....

— Vraiment ! tous les libertins pourront prendre ici des rendez-vous !

— Oh ! dit la jeune fille avec un léger accent d'indignation dans la voix, Armand n'est point un libertin !

— Et qu'est-il donc à votre gré, mademoiselle ?

— Ma tante, puisque vous-même vous avez bien voulu écouter la demande de M. Dusseaux....

— Hein ! quelle demande ?

Marie recula d'un pas et garda le silence.

— Quelle demande ? répéta Mlle Chevert en écartant. Ah ! ça, vous parlez de machination, de conjuration tout-à-l'heure, c'est contre moi, ce me semble, qu'il s'en est formé, une conjuration ; on vient ici, on s'entend, on se concerte, on cherche à détourner une jeune fille de ses devoirs, et la jeune fille elle-même y prête les mains !.... en quel temps sommes-nous ? bon Dieu !

— En vérité, ma tante, vous vous trompez ; personne n'a cherché à me détourner de mes devoirs. Ne me condamnez pas, je vous en conjure ; je vous vous dire tout, absolument tout ; il y a trois ans que j'aime Armand, il y a un mois qu'il m'a dit pour la première fois que lui aussi, il m'aimait ; M. Dusseaux....



— On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

Le gouvernement russe va introduire à Cronstadt le système des fortifications cuirassées. On vient de terminer en Angleterre les pièces d'un ouvrage bastionné, entièrement en fer, qui seront envoyées en Russie au printemps prochain.

La principale de ces pièces forme une muraille plane en fer de 12 pouces anglais d'épaisseur, de 45 pieds de longueur et de 40 pieds de hauteur. Elle est percée de trois embrasures.

Le gouvernement anglais a commencé l'emploi de ce système à Portsmouth; mais il a appliqué les plaques sur la maçonnerie; les Russes se proposent, au contraire, de remplacer la maçonnerie par les plaques. Il y a là une différence essentielle.

— M. le général Morin a présenté à l'Académie des sciences, au nom de M. Lanssedat, professeur à l'École polytechnique, une application nouvelle et parfaitement bien réussie de sa méthode photographique de levé des plans topographiques et autres.

Il s'agit cette fois du plan topographique au 5,000<sup>m</sup> de la ville de Grenoble et de ses environs, sur une étendue de 20 kilomètres carrés, obtenue avec deux objectifs photographiques, l'un de 50, l'autre de 25 centimètres de distance focale, ayant servi à prendre sur le terrain, en 60 heures d'opération, à des distances qui ont varié de 1,500 à 4,500 mètres, 29 vues seulement prises de 18 stations.

Ces 29 vues rapportées à Paris, étudiées et tradites dans le cabinet, ont pleinement suffi au tracé graphique d'un plan qu'on peut comparer à tout ce qui a été produit de plus parfait en ce genre par les méthodes anciennes, après un travail de plusieurs semaines ou de plusieurs mois sur le terrain, extrêmement accidenté, dont les points culminants s'élèvent à plus de 1,000 mètres.

— Nous extrayons les passages suivants d'une correspondance qui nous est adressée de Paris :

En 1845, don Claude Fontanellas, fils cadet du marquis de Fontanellas, l'un des plus grands banquiers de la Péninsule, disparaît mystérieusement de Barcelone, enlevé, dit-on, par des malfaiteurs. La famille négligea de faire toutes les démarches nécessaires, et accepta avec une insouciance coupable cette disparition. Cependant, à son lit de mort, le chef de la famille laissa un testament qui instituait don Claude légataire universel de son immense fortune.

En 1861, le fils disparu, qui s'était réfugié sur le territoire de la République Argentine, revint à Barcelone après avoir appris la nouvelle de la mort de son père, et se présenta chez son frère aîné, don Lambert, qui le reconnut.

Un gendre du marquis de Fontanellas, in-

quiet de ce retour qui devait forcément amener une contestation relative à l'héritage, arrive tout-à-coup à Barcelone, accompagné d'un juge et de la force armée. Don Claude est arrêté, enchaîné et traîné dans les cachots de la ville. Le procès s'instruit: on accuse don Claude de vouloir se substituer au fils disparu et de n'être autre qu'un nommé Claude Félu. Deux avocats chargés de la défense se retirent successivement et le second meurt d'une mort mystérieuse.

Claude est condamné aux galères! Mais aujourd'hui la cause revient devant le tribunal de Barcelone, et le nouveau défenseur de l'infortuné Claude Fontanellas, don Sudalecio Caso, premier lieutenant du procureur royal du conseil d'Etat, se présente armé de documents établissant l'identité du prévenu.

Toute l'Espagne s'est émue, et le tribunal de Barcelone n'assumera pas, croit-on, la responsabilité d'une condamnation que réprovoque le sentiment de justice qui anime la population tout entière.

Nul doute que le public français ne s'intéresse vivement à cette cause, qui cache une intrigue sourdement ourdie contre un homme dont l'innocence est, assure-t-on, constatée par des documents irréfutables.

Je vous racontais, il y a huit jours, les projets d'expédition du capitaine Magnan. J'apprends malheureusement aujourd'hui le naufrage de sa goëlette *l'Emma*, en vue des Martigues. Deux des passagers ont été noyés. Le capitaine Magnan, esprit aventureux et cœur vaillant, ancien amiral de la flotte polonaise, ne se laissera pas décourager par ce sinistre.

## Chronique Locale.

Dimanche matin, la Société des Artistes Languedociens a exécuté, à l'Eglise St-Pierre, les divers morceaux qu'ils avaient annoncés. En présence d'une assistance nombreuse et recueillie, les voix de ces chanteurs, graves et mélodieuses, ont tour-à-tour inspiré les sentiments les plus divers. Ils ont porté à la prière dans le chant du *Kyrie*, de Bernardi, à la joie pendant le *Gloria*, de Ressigier, et à la foi la plus vive en interprétant le *Credo*, de Morlachi. Avec le *Sanctus*, de Mehul, ils ont élevé vers Dieu les cœurs des fidèles, qui ont imploré sa miséricorde aux nobles accents de l'*Agnus Dei*, de Mozart.

A la fin de la messe, l'un des artistes a entonné le Noël, d'Adam. L'expression qu'il a donnée à ce cantique et la puissance de sa voix ont amené un enthousiasme dans l'assistance, enthousiasme qui ne s'est épanché qu'en dehors de l'enceinte sacrée.

Le soir, ces mêmes Artistes se sont rendus à Nautilly et ont chanté au Salut. Sous les vas-

tes arceaux de cette église, l'effet qu'ils ont produit n'a pas été moins grand que le matin à Saint-Pierre. Ils ont fait preuve de toutes les ressources dont ils savent disposer pour diriger leurs voix, les maîtriser, et leur donner toutes les inflexions nécessaires à l'interprétation de la musique des Pelegrini, des Rinch, des Cherubini.

Samedi dernier, nous avons assisté à un brillant concert donné par M. Parfait, ex-baryton du théâtre Lyrique de Paris, M<sup>me</sup> Parfait, pianiste, et M. Alexandre, comique. Quelques amateurs de notre ville, dirigés par M. Albert, professeur de violon et d'un talent remarquable, ont bien voulu prêter leur concours et exécuter un quatuor, qui, quoique joué par des élèves, n'en a pas moins été bien rendu.

M. Landais a joué un solo de violoncelle avec beaucoup d'âme et a fait un véritable plaisir. M. P..., connu par son caractère obligeant et sympathique, a bien voulu chanter une romance qu'il a dite avec infiniment de grâce et de talent.

Nous ne faisons que rendre justice à M. Parfait en disant qu'il possède une voix d'un timbre magnifique, et très-étendue. On reconnaît chez lui beaucoup de méthode et une voix travaillée.

Il s'est principalement fait remarquer dans la romance de *Mad'leine*, où il module sa voix d'une façon admirable, ainsi que dans le *Jour du repos* et dans son grand air de l'opéra de *Zaire*.

M<sup>me</sup> Parfait a exécuté deux morceaux de piano qui lui ont valu de chaleureux applaudissements. M. Alexandre, comique, qui n'est autre que M. Parfait, a fort bien rendu les chansonnettes et scènes comiques qu'il a exécutées. Il a plu surtout dans les *Parisiens*, les *Cas de réforme* et l'*Anglais mélomane*, genre dans lequel il excelle.

L'hiver a été cette année fidèle au rendez-vous. L'automne a fini le 21 décembre; ce même jour le ciel s'est éclairci et le thermomètre a descendu à plusieurs degrés au-dessous de zéro. Dans la nuit de samedi à dimanche, les glaçons ont apparu sur la Loire, et aujourd'hui elle les charrie à plein lit.

La décroissance des jours est arrivée à son terme, au 31 décembre, ils vont croître de quatre minutes.

Au milieu de la nuit de samedi à dimanche, un incendie a complètement détruit l'ancienne église paroissiale de Redon. Devenue depuis plusieurs années la possession de la ville, cette église se trouvait louée à quelques particuliers qui l'avaient remplie de bois de menuiserie, de fagots, de foin, en un mot des matières les plus combustibles. Aussi, quand on jeta l'alarme, le feu avait-il déjà fait des progrès assez effrayants pour rendre inutiles tous les

efforts qu'on aurait voulu tenter pour sauver l'antique monument. Il ne s'agissait donc plus que de faire la part des flammes, et l'œuvre ne se montrait pas facile. Au-dessus de l'hôtel de la sous-préfecture, du tribunal et de la gendarmerie, ce n'était qu'un dôme embrasé projetant aux alentours la lueur la plus terrible, et portant parfois ses flammèches jusqu'au pied de la tour de la nouvelle église.

A six heures, cependant, tout était terminé, sans qu'aucun accident fût venu s'ajouter au deuil sinistre. Parmi les victimes du désastre, on cite deux familles honorables qui ont perdu presque leur avoir, (*Phare de la Loire.*)

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On annonce que d'importantes modifications viennent d'avoir lieu dans le personnel du ministère de l'intérieur.

Le service de la presse sera attaché, comme on le sait, au cabinet du ministre et restera dans les attributions de M. Perret, chef du cabinet et auditeur au conseil d'Etat.

On ne connaît pas encore d'une façon positive les employés qui, sous les ordres de M. Perret, s'occuperont des diverses parties du service.

M. de Mesnard rentre au conseil d'Etat, et reçoit la croix d'honneur en récompense de ses services.

M. Reboul, chef de division de la presse, est placé à la tête de l'asile de Vincennes, en remplacement de M. Domergue.

M. Domergue, ancien chef du cabinet de M. Pietri, et directeur actuel de l'asile de Vincennes, est nommé chef de la division du secrétariat, en remplacement de M. de Martres.

Enfin M. Delaroa, chef du bureau politique du cabinet, est remplacé par M. Durangel, qui cède lui-même la direction de son bureau à M. Delaroa.

On cite encore d'autres employés qui reçoivent diverses destinations en dehors de l'administration centrale.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

## CARTES DE VISITES.

Prière de s'adresser le plus tôt possible à l'imprimerie PAUL GODET, pour ne pas éprouver de retard.

M<sup>me</sup> BAUDIN (M<sup>lle</sup> ALLAIS),  
DENTISTE A SAUMUR,  
Place de l'Hôtel-de-Ville, 10,

Fait toutes les opérations de la bouche ainsi que le mécanisme et la pose de mâchoires, dentiers, dents artificielles. (524)

## Marché de Saumur du 24 Décembre.

Froment (l'hectol.)	14 75	Huile de lin.	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, —	14 18	Paille hors barrière	44 25
Seigle. . . . .	9 25	Foin. . . . .	83 38
Orge. . . . .	8 25	Luzeine (les 750 k)	91 65
Avoine anc. (entrée)	8 90	Graine de trèfle. . .	120 —
Fèves. . . . .	12 50	— de luzerne. . . . .	110 —
Pois blancs. . . . .	22 —	— de colza. . . . .	28 50
— rouges. . . . .	22 —	— de lin. . . . .	27 —
Cire jaune (50 kil).	225 —	Amandes en coques (l'hectolitre).	— —
Huile de noix ord.	57 —	— de chenevis. . . . .	50 —
— de chenevis. . . . .	50 —	— cassées (50 k.). . . . .	— —

## COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 180
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	50 à »
Id. . . . .	1864, 2 <sup>e</sup> id.	45 à »
Saint-Léger et environs. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	45 à »
Id. . . . .	1864, 2 <sup>e</sup> id.	40 à »
Le Puy-N.-D. et environs. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	42 à »
Id. . . . .	1864, 2 <sup>e</sup> id.	38 à »
La Vienne, 1864. . . . .		30 à 34

ROUGES (3).

Souzay et environs 1864. . . . .		90 à 120
Champigny, 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	220 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	150 à »
Varrains, 1864. . . . .		80 à 100
Bourgueil, 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	120 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	100 à »
Restigny 1864. . . . .		75 à 85
Chinon, 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	75 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	62 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 30 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Ah! vous aimez!.... on vous aime!.... vous dites cela sans mourir de honte?

— Ma tante!....

— Croyez-vous que je ne sache pas ce qu'il en est, non de vos petites intrigues, mais des grandes et mystérieuses passions? Si je le sais, je sais aussi ce que la fierté inspire en ces occasions; vous l'ignorez, vous! N'importe, je ne veux pas d'intrigue ici. Puisque l'on vous a parlé, en violant toutes les convenances, il est inutile de ménager plus longtemps votre caudure supposée: oui, il viendra des prétendants autorisés; alors vous retrouverez peut-être un peu de dignité, vous ne vous jetterez pas à la tête du premier venu, nous choisirons un jeune homme convenable, vous vous laisserez guider, je l'espère; mon pardon est à ce prix.

— Ma tante, je ferai tout au monde pour obtenir votre pardon, mais ce que je ne pourrai faire, c'est que mon cœur obéisse à votre choix, il est attaché pour toujours.....

— A ce libertin?

— Ma tante!

— Je ne suis plus votre tante, allez, mademoiselle, je vous chasse!

Depuis le commencement de cette conversation,

Marie avait senti plusieurs fois les larmes la gagner; mais, surprise par les brusques attaques de son irascible tante qui donnait des coups de boutoir à droite et à gauche, elle passait d'un sentiment à l'autre sans être pénétrée complètement par aucun; le dernier coup la frappa, l'étourdit, elle sortit du salon sans avoir eu le temps de se reconnaître, courut à sa chambre, se jeta à genoux devant son lit, et là, fondit en sanglots.

Un quart d'heure s'écoula. Victoire, son ouvrage achevé, montait pour aller se coucher; en passant devant la chambre de Marie, dont la porte donnait sur le palier du premier étage, elle entendit un bruit de soupirs étouffés. Après s'être arrêtée un instant, elle frappa, puis, n'obtenant aucune réponse, elle ent'ouvrit la porte. Marie, pensant que c'était peut-être sa tante, se releva vivement et essuya ses yeux; mais, comme une fleur battue et meurtrie par la tempête, son beau visage portait la trace toute fraîche des émotions qui l'avaient bouleversée.

— Eh ben! eh ben! que c'est-i que ça, mamzelle Marie? s'écria Victoire, vous v'la joliment arrangée, les yeux bouffis, la figure en compote!

Marie, sentant ses jambes trembler, fit un pas vers

une chaise et s'assit sans répondre.

— Eh ben, chérubin du bon Dieu, reprit Victoire, ne me direz-vous pas ce que vous avez?

— Ah! bien des chagrins à la fois, ma pauvre Victoire.

— Quiens! on le voit du reste, mais qui donc vous a fait du chagrin? C'est-i votre tante? Bah! bah! faut point trop s'arrêter à ça: quand mamzelle a de l'humeur, elle dit, elle bourdonne, c'est comme un orage: des nuées creuses allez, il n'en sort jamais de grêle. — Voyons, mamzelle Marie, dites-moi ça, je parie qu'y a pu de fumée que de feu.

Victoire n'était pas précisément la confidente de Marie, mais elle avait l'âme si bonne, si sympathique, que sa jeune maîtresse lui laissait parfois deviner une partie des secrets de son cœur; ainsi la brave fille n'en était point à apprendre de quel œil on voyait Armand, elle disait tout bas: « votre prétendu, » on ne répondait pas non, un sourire disait oui. En cette circonstance, Marie ne refusa pas de faire connaître les causes de son affliction, elle tut seulement les dernières et cruelles paroles de Mlle Chevert; elle ne se résignait pas à dire: « on m'a chassée! »

Marin DE LIVONNIÈRE.

(La suite au prochain numéro.)



**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

**AVIS.**

M. Loiseleur, ancien notaire à Neuilley, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE MARTINEAU.**

Les créanciers de la faillite du sieur Martineau, marchand, demeurant à Coron, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le mardi 3 janvier prochain, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

**A VENDRE**

TROIS CHIENS courants et UNE CHIENNE, parfaitement dressés pour la chasse du lièvre, du chevreuil et du renard : âge, de 3 à 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

**A CEDER**

DE SUITE,

**UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,**

Dans un très-bon quartier de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine

**PORTION DE MAISON AVEC BOUTIQUE**

Rue Saint-Nicolas, n° 72.

S'adresser, à M. VAILLOT, même rue. (528)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**BOUTIQUE et portion de MAISON,** rue Royale.

S'adresser à M<sup>me</sup> RAGUIDEAU.

IL A ÉTÉ PERDU samedi dernier, à Saumur, une CHIENNE couchante, robe blanche, taches jaunes.

La ramener au bureau du journal.

**AVIS.**

Une maison de Commerce demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

**LIBRAIRIE DE DUTERTRE, 236, rue Saint-Jacques, à Paris,**

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE SAINT-FARGEAU; DE LA TENUE DES LIVRES SANS MAÎTRE, PAR DEPLANQUE, etc., etc.

Mise en vente de la deuxième édition de

**LA GRAMMAIRE FRANÇAISE**

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE,

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

**ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;**

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOEL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, elle s'est placée, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort vol. in 8° de 1,000 pages; Prix: 10 fr. pour Paris; 11 fr. pour la France. (Franco).

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au bureau de l'*ECHO SAUMUROIS*.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Etude de M<sup>e</sup> DABURON, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**

En totalité ou par parties,

**LE CHATEAU DE BIZAY**

ET SES DÉPENDANCES,

Jardin anglais, Bosquets, Verger, etc., etc.,

D'une superficie de 3 hectares 88 ares 22 centiares, situés commune d'Épieds, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), à 10 kilomètres de la gare de cette ville, sur une route départementale, et près de la forêt de Fontevrauld, dans un pays giboyeux et bien habité.

A ce château sont attachés des servitudes, des terrains, un vaste quinconce et des terres labourables, d'une contenance totale de 22 hectares environ, qu'on pourrait, soit en détacher, soit y réunir en totalité ou en partie, au gré de l'acquéreur.

Ce château, vaste, confortable et dans une situation salubre, pourrait convenir, soit à une famille nombreuse, soit à un pensionnat ou à un établissement religieux.

S'adresser, pour renseignements et pour traiter, soit à M. CULLIER, maire de Château-du-Loir (Sarthe), soit à M<sup>e</sup> DABURON, notaire à Brézé, dépositaire du plan du lotissement, soit à M. BOUTET, propriétaire et marchand de bois, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg (près Saumur), et pour visiter le château, au sieur LÉVEILLÉ, garde.

M. CULLIER se trouvera au château de Bizay, les 21 et 22 janvier 1865 et jours suivants, s'il y a lieu. (558)

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in 8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

**PRIME D'ENCOURAGEMENT.**

Tout souscripteur au Dictionnaire de la Conversation, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATIS le Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. grand in-4°, dont le prix est de 36 francs.

**PLUME HUMBOLD**

De J. ALEXANDRE, Birmingham (Angleterre).

Cette plume, doublement cémentée, est la seule inoxydable, avec la plus mauvaise encre.

Seul dépositaire à Saumur: GRASSET, libraire, rue St-Jean, ancienne maison GAULTIER BRIÈRE.

**GROS ET DÉTAIL.**

**CHEMINÉES QUI FUMENT.**

M. CHINAT, fumiste à St-Mathurin,

préviendrait qu'il se charge d'empêcher de fumer toutes les cheminées, même les plus rebelles, qui ont cet insupportable défaut.

Il se charge aussi de la construction des fourneaux en tous genres.

M. Chinat garantit ses travaux.

Il se transportera chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et le faire appeler; elles auront lieu d'en être satisfaites. (507)

**La Poupée Modèle,**

JOURNAL

**DES PETITES FILLES**

DEUXIÈME ANNÉE.

ON S'ABONNE AU BUREAU DU JOURNAL DES DEMOISELLES, 1, boulevard des Italiens, 1.

L'éducation de la petite fille par la poupée, tel est le but de cette publication, et le grand succès de la première année en a bien montré toute l'utilité.

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, contenant: des petits Contes moraux, — Conseils aux petites filles, — Enigmes historiques, géographiques et scientifiques, — Gravures de modes d'enfants et de poupées, — Planches de broderie et de tapisserie faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, surprises, feuilles à découper, à enluminer, etc.; — Cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, etc.; Musique.

PRIX: — 6 fr. par an pour Paris; — 7 fr. 50 c. pour les Départements.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 24 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 26 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	65 30	» 10	» »	65 30	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	93 80	» »	» »	93 80	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	440	» »	1 25	442 50	2 50	» »
Banque de France. . . . .	3510	» »	20	3500	» »	10
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1235	» »	» »	1245	10	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	600	» »	» »	603 75	3 75	» »
Crédit Agricole. . . . .	755	» »	5	742 50	» »	12 50
Crédit industriel. . . . .	732 50	5	» »	722 50	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	930	2 50	» »	935	5	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	950	7 50	» »	945	» »	5
Orléans (estampillé). . . . .	855	6 25	» »	855	» »	» »
Orléans, nouveau. . . . .	785	2 50	» »	780	» »	5
Nord (actions anciennes). . . . .	1000	2 50	» »	996 25	» »	3 75
Est. . . . .	496 25	1 25	» »	502 50	6 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	881 25	» »	1 25	882 50	1 25	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	587 50	5	» »	590	6 25	» »
Ouest. . . . .	516 25	2 50	» »	513 75	» »	2 50
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1683 75	3 75	» »	1715	31 25	» »
Canal de Suez. . . . .	418 75	1 25	» »	422 50	3 75	» »
Transatlantiques. . . . .	530	» »	» »	535	5	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 40	» »	» »	65 40	» »	» »
Autrichiens. . . . .	437 50	1 25	» »	440	2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	507 50	1 25	» »	507 50	» »	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	315	» »	» »	315	» »	» »
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	260	» »	1 25	260	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	605	1 25	» »	610	5	» »
Saragosse. . . . .	438 75	3 75	» »	435	» »	3 75
Séville-Xérès-Séville. . . . .	297 50	2 50	» »	297 50	» »	» »
Portugais. . . . .	285	» »	» »	285	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	310	» »	» »	307 50	» »	» »
Orléans. . . . .	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Ouest. . . . .	290	» »	» »	290	» »	» »
Midi. . . . .	291 25	» »	» »	291 25	» »	» »
Est. . . . .	286 25	» »	» »	286 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,